

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_21-DE



Rapport d'Orientation Budgétaire **2026**



MÉTROPOLE DE LYON

Séance du 12 février 2026

**Budget principal de la Ville
et budgets annexes**

du Planétarium,
de la Maison des fêtes et des familles
et de l'Atelier Léonard-de-Vinci

Introduction	3
1. Le contexte économique	4
1.1. La croissance mondiale et française	4
1.2. Les dispositions des lois de finances relatives aux collectivités locales	11
2. La stratégie financière de la Ville	16
2.1. Analyse rétrospective	16
2.2. Éléments de prospective financière	20
2.3. La programmation pluriannuelle des investissements	22
2.4. Équilibre du budget 2026	24
3. Évolution de la dette de la Ville	24
4. Les données du personnel	26
4.1. Exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail	26
4.2. Bilan en terme d'égalité hommes – femmes	33
4.3. La politique de formation des agents	35
5. Les budgets annexes	37
5.1. Le Planétarium	38
5.2. La Maison des fêtes et des familles	38
5.3. L'Atelier Léonard-de-Vinci – Médiathèque / Maison de quartier	39

Introduction

L'article L2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT) prévoit la présentation au conseil municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet à l'assemblée délibérante de prendre connaissance et de débattre de la situation financière de la commune dans le contexte général des finances locales et de son évolution dans une perspective pluriannuelle, et ainsi d'éclairer les choix budgétaires à venir.

Le rapport doit comprendre :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles de recettes et de dépenses, en fonctionnement comme en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels en matière de programmation,
- des informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, dont les éléments de rémunération, et à la durée effective du travail.

L'année 2025 traduit l'effort engagé depuis plusieurs années pour doter la ville de Vaulx-en-Velin d'une trajectoire permettant l'accomplissement des projets structurants utiles aux habitants. C'est en ce sens que les décisions prises tendent à absorber les inflations constantes, dans de nombreux domaines, tout en dégagant des épargnes positives nécessaires au financement d'équipements et d'espaces publics, et en soutien à la vie associative et sportive.

L'exercice budgétaire 2025 a été celui de l'inauguration de l'école Odette Cartailhac, de la pose de la première poutre de la Cité campus Assia Djebar le 12 juin 2025, ainsi que de la pose de la première pierre de l'école Builders (projet soutenu par la Ville). Ces jalons traduisent une dynamique positive d'exécution de la Programmation Pluriannuelle des Investissements à hauteur de 20 M€ par an, conformément à la volonté affirmée depuis le début du mandat.

De manière plus globale, malgré les incertitudes budgétaires pesant sur les communes du fait d'une instabilité gouvernementale qui demeure, la collectivité entend poursuivre en 2026 les annonces faites en 2025 concernant la reconnaissance des agents municipaux avec la continuité du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en année pleine intégrant la mise en place en décembre dernier, du Complément Indemnitaire Annuel (CIA). 2026 s'ouvre avec la mise en place d'un nouveau contrat collectif de prévoyance par conventionnement avec le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et le passage du montant du ticket restaurant de 8,50 euros à 10 euros à compter de janvier 2026. Enfin, la stratégie d'investissements en soutien du développement et du renouvellement de la ville, et l'ambition en matière de politiques publiques se poursuivront en 2026 tout en s'assurant de la santé financière de la collectivité.

C'est dans ce cadre que le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie au sein des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Pour mieux appréhender les questions budgétaires communales, il vous est proposé d'aborder les données économiques du contexte national et local ainsi que les principales actualités gouvernementales ayant un impact sur le budget de la Ville (1), la stratégie financière (2) et un focus sur la dette (3). Les données relatives au personnel seront également présentées (4) ainsi qu'un éclairage concernant les budgets annexes (5).

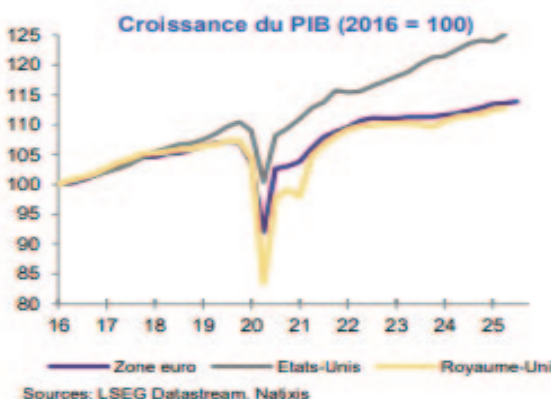
1. Le contexte économique

1.1. La croissance mondiale et française

• *Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs*

Pour les deux prochaines années, un léger ralentissement de la croissance mondiale est prévu : + 2,9 % en 2025 et + 2,8 % en 2026, après + 3,0 % en 2024. Cela reste une performance notable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'Administration américaine.

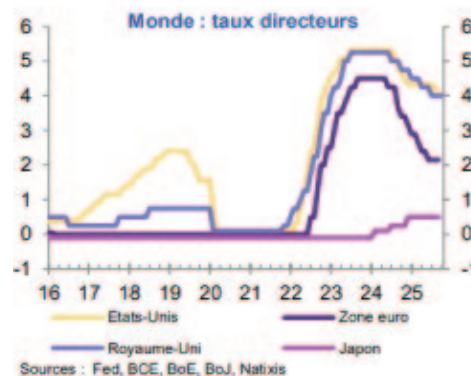
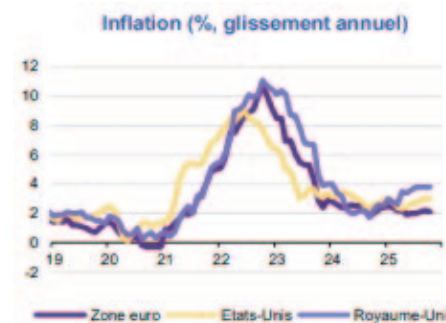
Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à + 1,3 % 2025 et serait quasi inchangée en 2026 (+ 1,2 %), même si celle-ci doit faire face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (+ 1,4 % en 2025 et + 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de + 5 % (+ 5 % en 2025 et + 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes américains.



Côté politique monétaire, la Fed (Banque centrale des États-Unis) poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la Banque Centrale Euro-

péenne (BCE) s'arrêterait à 2 %. Elle considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %.

Dans le même temps, les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. À l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes des observateurs.



• *Zone Euro : une croissance en ordre dispersé*

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2% en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes américains, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

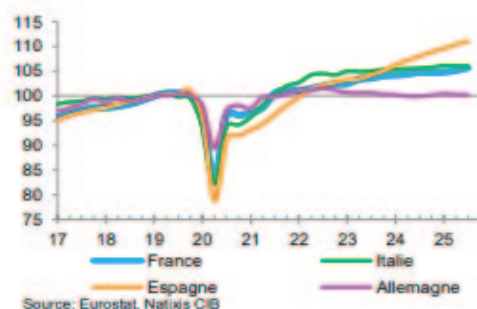
La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. En 2026, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

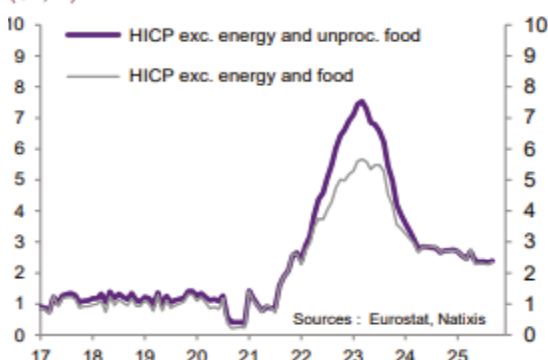
Source: Natixis CIB

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



L'inflation de la zone euro resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE en 2025, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 % en 2025, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

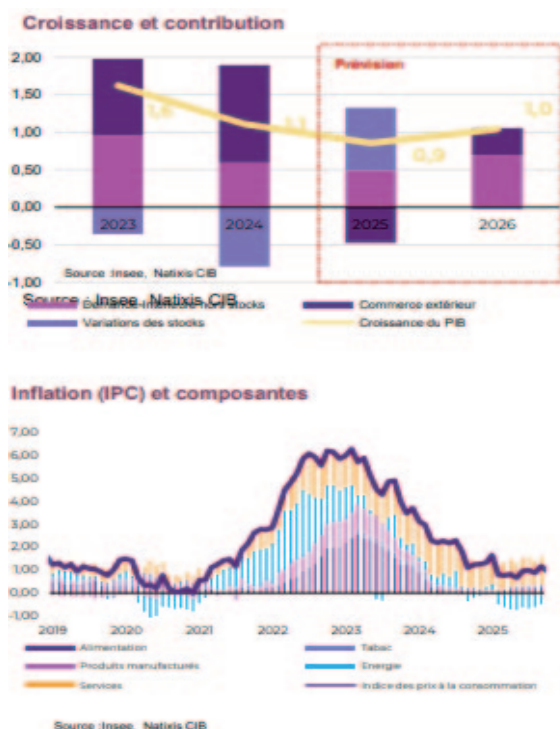
• France : l'activité résiste à l'incertitude politique

La croissance a été particulièrement dynamique au 3^e trimestre 2025 (+0,5 % de variation d'un trimestre à l'autre) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation IPCH (%)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

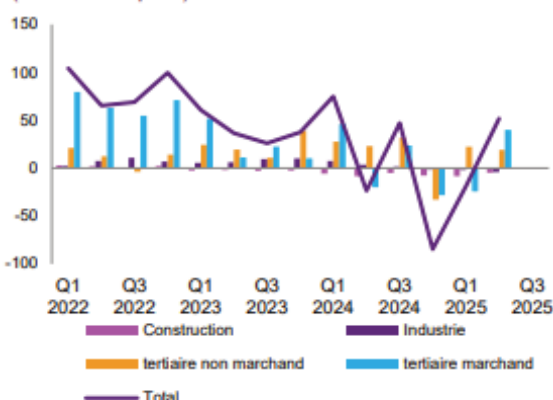
L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. En effet, l'inflation (IPCH) est estimée à 1,0 % en 2025 et à 1,7 % en 2026 après 2,3 % en 2024. Elle resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro, et par la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.



• France : le climat de l'emploi se dégrade

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois au deuxième trimestre). Au cours du trimestre 3, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

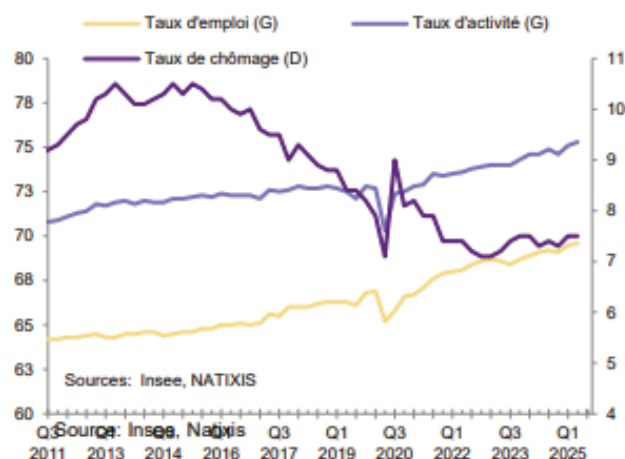
Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^e trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du 4^e trimestre 2019).

Les salaires horaires (secteur marchand non-agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après + 0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à + 2 %, après + 2,5 % au 1^{er} trimestre. Le taux de chômage (BIT) est quant à lui resté stable au 2^e trimestre 2025 à + 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à + 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution du marché du travail



• France : budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025.

Dans ce projet de loi, qui n'a finalement pas été adopté, le Gouvernement anticipait un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. Le retard pris dans le processus d'examen parlementaire de la loi de finances a conduit le Gouvernement à recourir, dans un premier temps, à une loi spéciale destinée à assurer la continuité de l'action publique en l'absence d'un budget adopté dans les délais constitutionnels, à l'instar de l'exer-

cice précédent. Toutefois, le projet de loi de finances pour 2026 a finalement été adopté le 2 février 2026, à la suite de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur le fondement de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, mettant un terme à l'incertitude budgétaire.

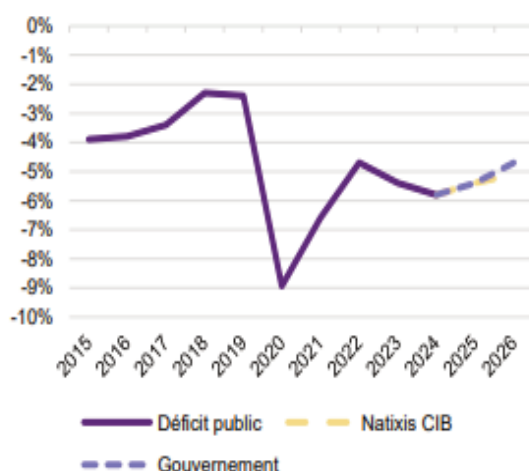
Le texte ainsi adopté entérine un déficit public national d'environ 5 % du produit intérieur brut, soit près de 140 milliards d'euros, confirmant le maintien d'un déséquilibre significatif des finances publiques malgré les engagements affichés en faveur d'un redressement progressif de la trajectoire budgétaire.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



• Le contexte économique local/régional

En Auvergne Rhône Alpes, les indicateurs économiques du deuxième trimestre 2025 sont contrastés. Le volume d'heures rémunérées par les entreprises témoigne d'une activité en recul sur chaque mois du trimestre. À l'inverse, l'emploi augmente à nouveau après deux trimestres de baisse, mais du seul fait du secteur privé, et plus particulièrement des services marchands. L'emploi intérimaire progresse à nouveau après plus de deux ans de constante diminution. Le taux de chômage croît toutefois légèrement.

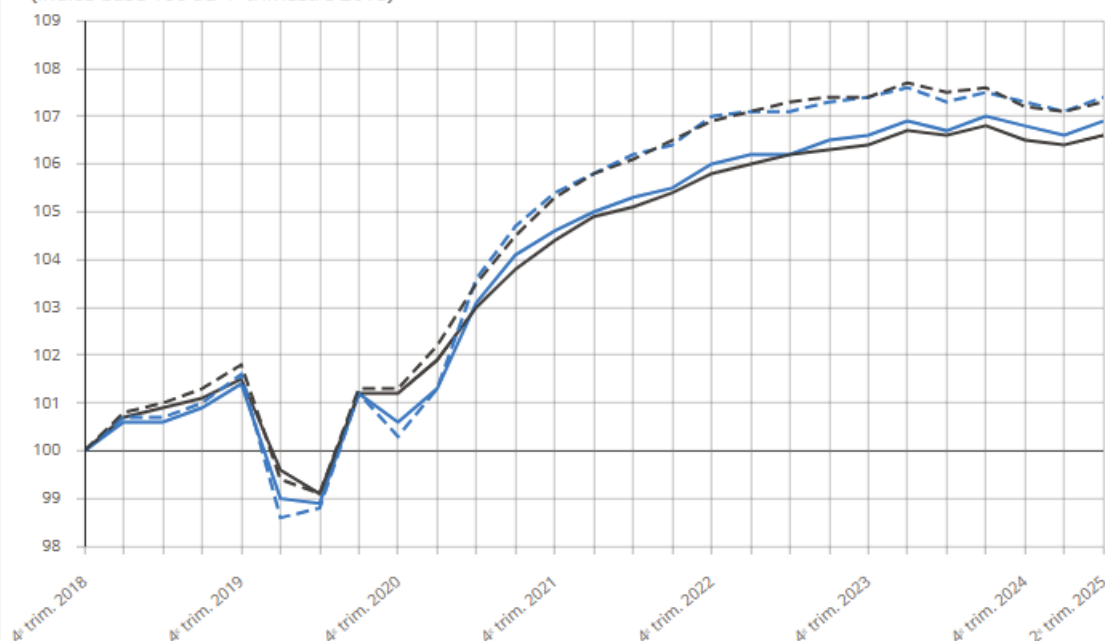
Le nombre de permis de construire augmente de façon importante, par effet de rattrapage, ouvrant enfin des perspectives favorables pour la construction, tandis que les mises en chantier présentent une évolution positive mais timide. Les créations d'entreprises progressent assez fortement dans tous les secteurs, aussi bien pour le régime du micro entrepreneuriat que pour les autres régimes. La fréquentation touristique dans l'hôtellerie croît, mais moins qu'au niveau national.

• L'emploi salarié repart à la hausse

En Auvergne Rhône Alpes, l'emploi salarié augmente légèrement au deuxième trimestre 2025 (+0,3 %), après deux trimestres consécutifs de baisse, tout comme au plan national (+0,2 %). Cette hausse représente 8 200 emplois salariés supplémentaires dans la région en trois mois. L'emploi privé rebondit de +0,3 %, après un recul de 0,2 % (soit + 8 300 emplois après - 4 900), et explique entièrement cette évolution. Dans la fonction publique, l'emploi reste stable au deuxième trimestre 2025 : 0,0 % après + 0,1 % au premier trimestre.

— Emploi salarié total - Auvergne-Rhône-Alpes
 — Emploi salarié total - France hors Mayotte
 - - - Emploi salarié privé - Auvergne-Rhône-Alpes
 - - - Emploi salarié privé - France hors Mayotte

(indice base 100 au 4^e trimestre 2018)



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Au global, l'emploi progresse dans tous les départements ce trimestre, mais plus particulièrement en Haute-Savoie (+ 2 200 emplois), dans le Rhône (+ 1 600) et la Drôme (+ 1 100).

Sur un an, la région Auvergne-Rhône-Alpes gagne 5 200 emplois. La hausse de l'emploi public explique les deux tiers de cette tendance : il augmente de + 0,5 %, soit + 3 500 emplois. Il s'agit là d'une tendance commune avec le niveau nation-

nal (+ 0,4 % pour 23 400 emplois supplémentaires).

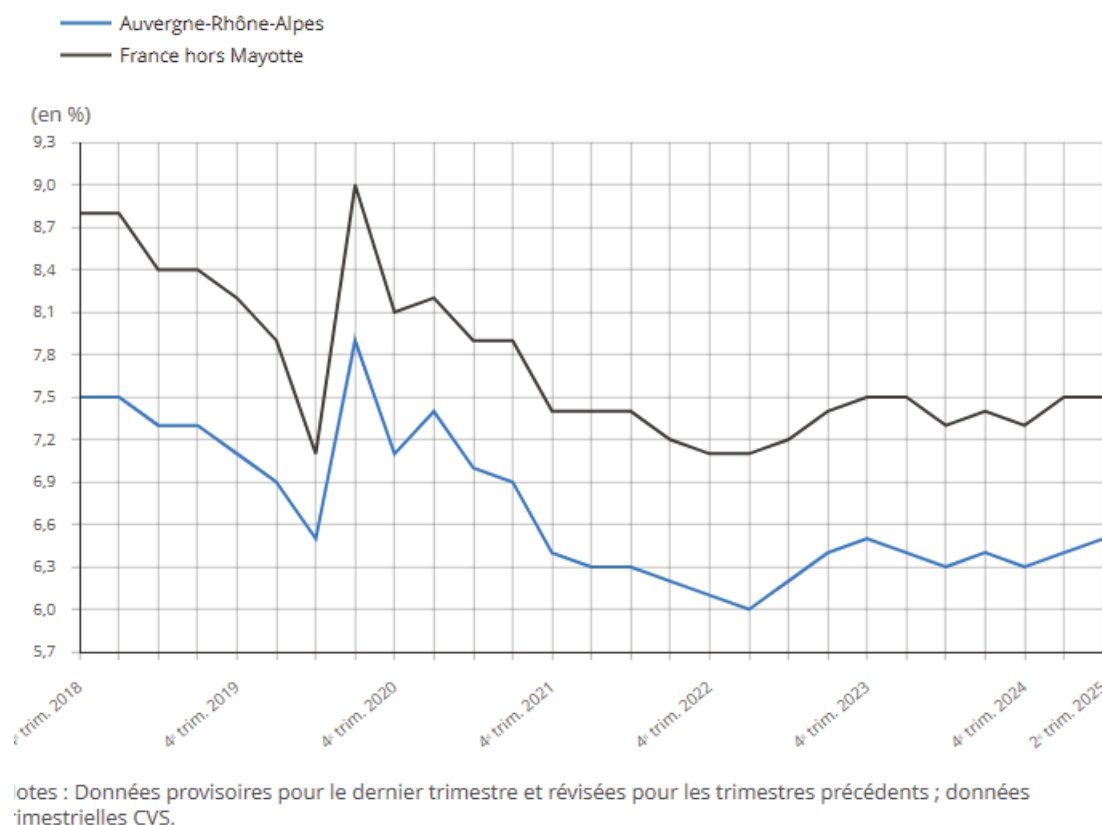
En effet, l'emploi privé progresse à peine, + 0,1 % en un an, soit + 1 700 emplois. Avec 1 600 emplois supplémentaires, l'Ardèche affiche la plus forte croissance du nombre de salariés, devant la Haute-Savoie (+ 1 400 emplois). À l'inverse, l'Allier et le Cantal sont les départements où le recul est le plus important, avec des baisses respectives de 600 et 500 emplois sur un an.



• Le chômage toujours stable

Le taux de chômage localisé s'établit à 6,5 % de la population active au deuxième trimestre 2025, soit 0,1 point de plus qu'au trimestre précédent et 0,2 point de plus sur un an. Au niveau national,

le taux de chômage est stable d'un trimestre à l'autre, à hauteur de 7,3 %, une valeur néanmoins supérieure à celle rencontrée un an auparavant (+0,2 point).



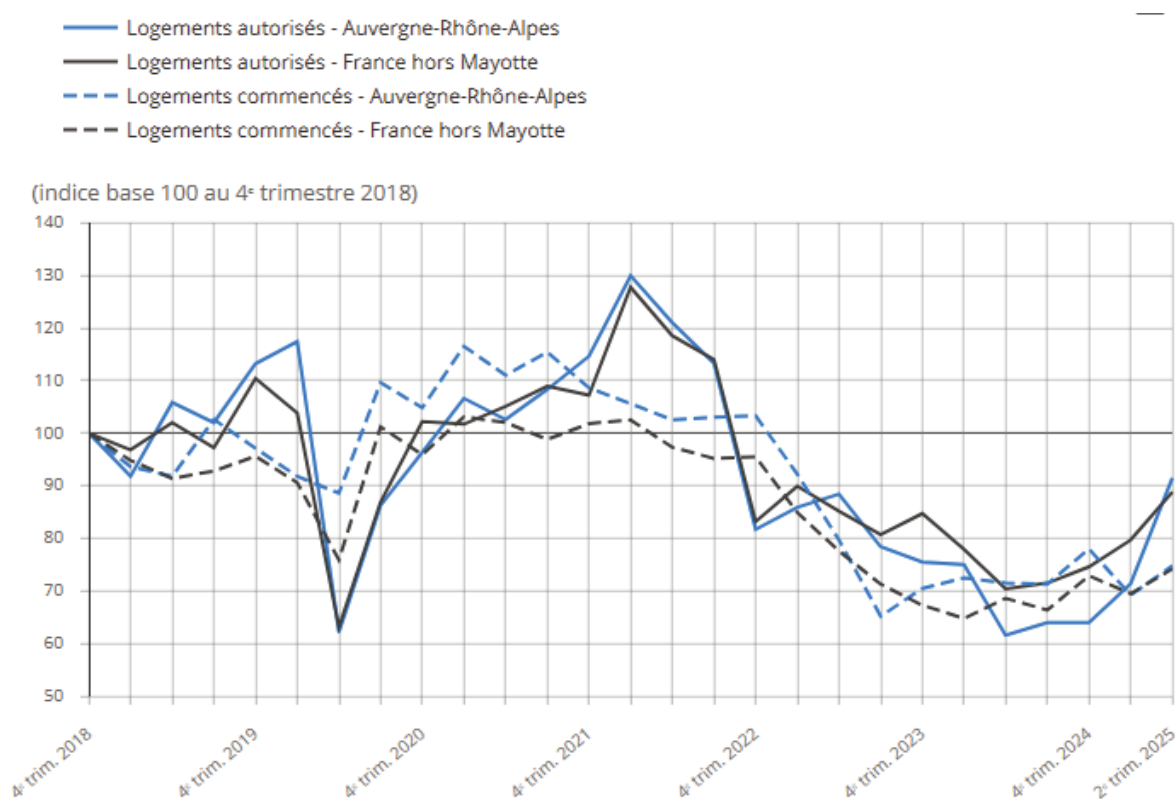
Dans la région, par rapport au trimestre précédent, la seule évolution notable, bien que légère, concerne le département de la Savoie, qui connaît une hausse de 0,2 point. Dans les autres départements, le taux de chômage n'évolue pas.

En comparaison annuelle, le taux de chômage diminue de 0,2 point en Ardèche, mais augmente de 0,4 point dans le Rhône et de 0,5 point en Savoie.

• Construction : une reprise tant attendue qui demande confirmation

Au deuxième trimestre 2025, le nombre de logements commencés augmente aussi bien au niveau régional que national. Cependant, cette embellie fait suite à une forte baisse au trimestre précédent, et le nombre de logements commencés reste encore sous la barre symbolique des 10

000 logements, seuil dépassé une seule fois en deux ans. Le nombre de logements autorisés, indicateur avancé du nombre de logements commencés, continue d'augmenter pour le second trimestre consécutif, bien plus largement en Auvergne-Rhône-Alpes (+28 %) qu'en France (+11 %).



1.2. Les dispositions des lois de finances relatives aux collectivités locales pour l'année 2026

• Contexte

Après plusieurs semaines d'incertitude budgétaire, la loi de finances pour 2026 a finalement été adoptée le 2 février 2026, à la suite de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur le fondement de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Ce mode d'adoption, qui met un terme à la phase parlementaire sans vote formel sur l'ensemble du texte, intervient dans un contexte de blocage persistant des discussions entre les deux assemblées.

Le texte définitivement adopté reprend pour l'essentiel les grandes orientations et les principaux équilibres du projet de loi de finances présenté par le Gouvernement au début du mois de janvier 2026, lequel avait servi de base à la reprise des travaux budgétaires après l'adoption de la loi spéciale. Les dispositions relatives aux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, et notamment aux prélèvements sur recettes, s'inscrivent ainsi dans la continuité des hypothèses initialement débattues, sans modification substantielle de leur architecture générale.

Toutefois, à ce stade, les éléments disponibles ne permettent pas d'actualiser de manière exhaustive l'ensemble du présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). En effet, les documents budgétaires consolidés et les déclinaisons précises par mission, programme et niveau de collectivité ne sont pas encore intégralement accessibles. En conséquence, l'analyse demeure partielle et repose principalement sur les données issues du projet de loi de finances de début janvier, dans l'attente de la publication des annexes budgétaires définitives et des notifications officielles.

• Ce que prévoyait le projet de Loi de Finances 2026 :

Si le projet de loi présenté par le Gouvernement n'a pas été adopté, il a pu pour autant être débattu par les deux assemblées parlementaires. Le présent rapport d'Orientations Budgétaires s'appuie sur les dernières indications de ce projet de loi de finances qui semble, en début d'année 2026, servir de base pour la reprise des discussions sur le budget de l'État de 2026.

Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 92 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 46 %).

En 2026, ces PSR s'élèveraient à 49,5 milliards d'euros, en hausse par rapport à la Loi de Finances Initiale de 2025. Cette évolution s'expliquerait exclusivement par la réintégration de la fraction de TVA des régions dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).



A périmètre courant

	PLF 2026 (en milliers €)	PLF 2025 (en milliers €)	Évolution PLF 2026 / PLF 2025
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	32 578 368	27 394 687	18,9%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	3 576	4 253	-15,0%
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	15 000	30 000	-50,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 866 719	7 654 000	2,8%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	896 979	710 857	26,2%
Dotation élu local (DEL)	123 506	123 506	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	42 947	42 947	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	431 739	431 738	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	1 942 323	2 411 320	-19,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	370 104	378 004	-2,1%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	3 308	4 000	-17,3%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	164 278	214 278	-23,3%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 021	48 021	0,0%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 501 959	4 291 099	-18,4%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	3 000	3 000	0,0%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	33 366	33 366	0,0%
Communes nouvelles	33 201	24 400	36,1%
Compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	17 394	3 300	427,1%
Compensation des pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de TH sur les résidences secondaires	94 787	85 000	11,5%
TOTAL des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	49 514 697	45 231 898	9,5%

Source : PLF 2026

• Fixation pour 2026 du montant de la DGF et des variables d'ajustement

Cet article prévoit de reconduire le montant de la DGF de l'année 2025. Elle serait alors fixée à 32,5 milliards € pour 2026. L'évolution de ce montant proviendrait essentiellement :

- de la réintégration de la fraction de TVA, affectée aux régions depuis 2018, au sein de la DGF ;
- de la diminution de la DGF des départements à la suite de la recentralisation des compétences sanitaires dans les départements de Haute-Savoie et d'Ille-et-Vilaine

Concernant les variables d'ajustement, le Projet de Loi de Finances (PLF) propose une minoration importante de 527 millions d'euros par rapport à 2025, supportée par l'ensemble des ni-

veaux de collectivités. Il reprend le montant de 487 millions d'euros de 2025, auquel viendrait s'ajouter une minoration de 40 millions d'euros venant compenser le relèvement des crédits de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques (DSEC). Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

en millions €

Montants 2026

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	- 50
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 128
EPCI à fiscalité propre	- 130
Départements	- 30
Régions	- 181
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	
Régions	- 8
TOTAL minoration	- 527

Il est également à noter la baisse de 25 % du prélèvement sur recettes intitulé « Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels ». Si cette diminution était confirmée, la Ville de Vaulx-en-Velin serait fortement impactée, compte tenu de la part que représente ce dispositif dans ses ressources fiscales. Mis en place en 2021 dans le cadre de la réduction des impôts de production, ce mécanisme de compensation a connu, au niveau national, une forte progression entre 2021 et 2024 (+22 %), soit près de 800 millions d'euros, principalement en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

Le PLF propose de maîtriser cette dynamique en ramenant ce PSR à son niveau de 2021, afin que les collectivités continuent à contribuer au redressement des finances publiques.

• Répartition de la DGF

Le projet de loi de finances déposé le 15 décembre prévoyait que les majorations 2025 de la DGF par la péréquation verticale seraient reconduites pour 2026 avec une augmentation de 290 millions d'euros des dotations de péréquation des communes : 150 millions d'euros de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions d'euros de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). A priori, le texte adopté par 49 alinéa 3 ne remettrait pas en cause ce principe, bien que l'enveloppe globale de la DGF resterait stable. Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, cet article renouvellerait également la répartition de cette hausse de la DSR au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite de « péréquation », bénéficiant ainsi à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se ferait par un prélèvement de la part « forfaitaire », entraînant ainsi une baisse des montants de DGF versée à de nombreuses communes.

La DGF des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Pour la deuxième année consécutive, la dotation d'intercommunalité progresserait de 90 millions d'euros en 2026, comme stipulé dans la Loi de Finances pour 2024.

Concernant les départements, comme les années précédentes, la péréquation verticale serait augmentée de 10 millions d'euros en 2026, par redéploiement depuis la dotation forfaitaire départementale.

Le PLF rétablit une DGF pour les régions. En effet, depuis 2018, celle-ci avait été remplacée par une fraction de TVA, ressource dynamique, le produit de TVA évoluant chaque année. Toutefois, les régions n'ont bénéficié de ce dynamisme que jusqu'en 2024, puisque cette fraction a été gelée en valeur par la Loi de Finances pour 2025. Cet article propose la réintégration de cette fraction de TVA dans la DGF. Le montant attribué aux régions en 2026 serait ainsi égal à celui de la fraction perçue au titre de l'année 2025. A partir de 2027, la DGF des régions serait égale au montant perçu l'année précédente.

• Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

Sur ce point, les parlementaires et notamment les sénateurs, entendent éviter l'application de cette mesure. Néanmoins, le PLF propose de regrouper dans un fonds unique trois anciennes dotations d'investissement :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- la dotation politique de la ville (DPV) ;
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

La création de ce fonds, dont l'attribution serait confiée au Préfet de département, devrait per-

mettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités. Les bénéficiaires de ce fonds demeuraient les collectivités rurales, mais aussi celles marquées par des difficultés urbaines :

- les communes et EPCI à fiscalité propre qualifiés de ruraux au sens de l'INSEE ;
- les communes et EPCI à fiscalité propre d'outre-mer respectivement de moins de 35 000 habitants et de moins de 150 000 habitants ;
- les communes dont la part de population vivant en quartier politique de ville (QPV) est supérieure à 10 %, ainsi que les EPCI dont elles sont membres et exerçant la compétence politique de la ville.

Son montant s'élèverait à 1,4 milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025.

• **Nette diminution du Fonds Vert depuis sa création en 2023**

Le PLF prévoit que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi Fonds Vert, soit de 650 millions € en 2026. Pour rappel, il était de 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025.

• **Modalités d'attribution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA :

- Exclure les dépenses de fonctionnement intégrées depuis 2016, de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local. A compter de 2026, cette disposition ne permettrait plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage). A Vaulx-en-Velin, cela se tradui-

rait par une perte de recette sèche d'environ 50 000€ en fonctionnement.

- Décaler d'un an la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux : le versement du FCTVA n'aurait plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante.
- Ajouter une nouvelle dépense éligible au FCTVA : la part des redevances versées aux sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national correspondant au remboursement des intérêts des emprunts conclus par ces sociétés pour financer les investissements réalisés dans le cadre de la construction, la reconstruction, la réhabilitation et la rénovation d'écoles élémentaires ou maternelles de l'enseignement public.

• **Maitrise de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités locales**

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale. La LFI (Loi de Finances) 2025 a exceptionnellement figé le montant 2025 sur le montant perçu en 2024. La dynamique de TVA est ainsi conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Cet article propose qu'à compter de 2026, la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année comprenne bien la dynamique de la TVA mais que cette dernière, si elle est positive, soit minorée du taux d'inflation de l'année précédente. Il est précisé que, pour autant, la dynamique ainsi calculée ne peut pas être négative.

• ***Le DILICO 2026 : un approfondissement du concours des collectivités au redressement des finances publiques***

Instauré par la loi de finances initiale pour 2025, le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) s'inscrit dans une logique de partage de l'effort de redressement des finances publiques entre l'État et les collectivités territoriales. Ce mécanisme repose sur un prélèvement temporaire opéré sur certaines ressources fiscales locales, mis en réserve sur le budget de l'État, puis partiellement reversé aux collectivités contributrices selon un calendrier pluriannuel. Sur le dispositif initial, d'un montant d'un milliard d'euros, 90 % des sommes prélevées devaient être restituées entre 2026 et 2028, le solde étant affecté aux mécanismes de péréquation.

Le projet de loi de finances pour 2026 reconduit et renforce ce mécanisme à travers une seconde version, communément désignée sous le nom de « DILICO 2 ». L'objectif demeure inchangé : associer les collectivités territoriales à l'effort de consolidation budgétaire de l'État.

Toutefois, les modalités de mise en œuvre traduiront un durcissement notable du dispositif. Le montant global du prélèvement serait doublé, passant d'un à deux milliards d'euros, tandis que la part définitivement affectée à la péréquation serait portée de 10 % à 20 %. Par ailleurs, les versements aux collectivités ne s'effectueraient plus sur trois ans mais sur une période de cinq ans, réduisant le rythme annuel de restitution à 16 % des sommes prélevées.

Le DILICO 2 introduirait également une conditionnalité nouvelle des versements, fondée sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités. Le versement intégral serait subordonné au respect d'une trajectoire de dépenses compatible avec la croissance du produit intérieur brut, appréciée par catégorie de collectivités. En cas de dépassement limité, le versement serait partiel et calculé de manière individualisée. Cette évolution marque-

rait une inflexion importante, en liant plus étroitement le mécanisme de lissage à la discipline budgétaire locale.

La contribution des collectivités serait répartie en trois volets correspondant aux différents niveaux territoriaux. Le bloc communal supporterait la part la plus importante, à travers une contribution assise sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La sélection des collectivités contributrices reposerait sur des indices synthétiques combinant potentiel fiscal ou financier et niveau de revenu des habitants, avec un abaissement significatif des seuils d'entrée par rapport au dispositif initial. Les départements et collectivités assimilées contribueraient selon un critère de fragilité sociale, tandis que les régions seraient mises à contribution selon des modalités proches de celles du Fonds de Solidarité Régional. Dans tous les cas, un plafonnement strict limiterait la contribution individuelle à 2 % des recettes réelles de fonctionnement, afin d'en contenir l'impact budgétaire.

En définitive, le DILICO 2026 apparaît comme une montée en puissance du mécanisme instauré en 2025. S'il conserve la logique d'un prélèvement temporaire partiellement reversé, il accentuerait l'effort demandé aux collectivités, renforcerait la dimension redistributive du dispositif et introduirait une forme de régulation macroéconomique des dépenses locales. Ce faisant, il illustre l'évolution des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales vers un pilotage plus contraint et plus intégré des finances publiques locales.

A ce jour, nous ne connaissons pas les potentielles exemptions d'application de ce DILICO. En effet, en 2025, étaient exclues du dispositif les collectivités les plus bénéficiaires de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), et par voie conséquence la Ville de Vaulx-en-Velin n'était pas contributrice.

2. La stratégie financière de la Ville

2.1. Analyse rétrospective

Cette section revient sur la période 2018 - 2024.

L'épargne brute est l'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière de la collectivité. Il correspond à la différence entre le total des produits de fonctionnement réels et le total des charges de fonctionnement réelles.

Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le seuil d'alerte se situe en-dessous des 7 %.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, après déduction des remboursements de dette.

L'examen de la chaîne de l'épargne de la ville entre 2018 et 2024 met en lumière une amélioration progressive et structurelle de sa situation financière.

Cette évolution repose essentiellement sur

une dynamique favorable des produits de fonctionnement ainsi qu'une gestion relativement maîtrisée des charges, permettant à la collectivité de renforcer durablement sa capacité d'autofinancement. Au cours de la période analysée, les produits de fonctionnement courant connaissent une hausse significative, passant de 79,2 M d'€ en 2018 à 92,8 M d'euros en 2024. Cette progression illustre une consolidation des recettes municipales, qu'il s'agisse des ressources fiscales, tarifaires ou des dotations.

En parallèle, les charges de fonctionnement courant évoluent plus modérément, passant de 70,2 M d'euros à 78,4 M d'euros durant cette même période. L'écart croissant entre les produits et les charges constitue le fondement de l'amélioration financière observée. Cette dynamique se reflète directement dans l'excédent brut courant (EBC), qui progresse globalement malgré une baisse ponctuelle en 2020. Après avoir chuté à 7 M d'euros cette année-là, l'EBC connaît un redressement marqué dès 2021 pour atteindre 14,3 M d'euros en 2024.

L'épargne de gestion suit une trajectoire similaire, confirmant que les éléments exceptionnels (COVID, guerre en Ukraine, etc.) n'ont pas durablement affecté la performance financière grâce aux mesures prises dans le pilotage

Chaîne de l'épargne	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant	79 242	80 970	79 801	84 307	86 425	88 909	92 821
- Charges fonctionnement courant	70 222	71 311	72 749	73 335	74 931	74 797	78 475
= Excédent brut courant (EBC)	9 020	9 659	7 051	10 972	11 494	14 112	14 346
+ Produits exceptionnels larges	223	379	367	408	929	167	47
- Charges exceptionnelles larges	119	-72	51	179	143	694	-13
= Epargne de gestion	9 124	10 111	7 367	11 201	12 280	13 585	14 406
- Intérêts de la Dette	1 649	1 622	1 367	1 277	1 252	1 480	1 571
= Epargne brute	7 475	8 489	6 000	9 924	11 028	12 105	12 834
- Capital de la Dette	5 940	6 395	6 451	6 744	7 162	7 287	7 467
= Epargne nette	1 535	2 094	-451	3 180	3 866	4 818	5 367

Les chiffres ci-dessus sont en kiloeuros.

budgétaire, permettant un maintien des objectifs d'épargne *

Également, la diminution relative des intérêts sur la dette et la stabilité du capital remboursé contribuent à l'amélioration de l'épargne brute, puis celle de l'épargne nette *. Après un point bas en 2020 (-451k€), l'épargne nette progresse

fortement pour atteindre 5,4 M d'euros en 2024 *

Ainsi, la chaîne de l'épargne révèle une situation financière assainie, caractérisée par une meilleure maîtrise des équilibres budgétaires et une capacité renforcée à financer les investissements sans recourir excessivement à l'endettement.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Financement investissement							
DI hors annuité en capital	18 661	18 393	19 068	19 971	14 427	15 086	18 458
+ Variation RGC	1 953	-46	-1 259	-392	5 277	-282	-8 216
- Epargne nette	1 535	2 094	-451	3 180	3 866	4 818	5 367
- Recettes Investissement hors emprunt	9 081	8 253	12 860	6 399	7 838	7 690	4 875
= Emprunt d'équilibre	9 998	8 000	5 400	10 000	8 000	2 300	0

• Le financement de l'investissement

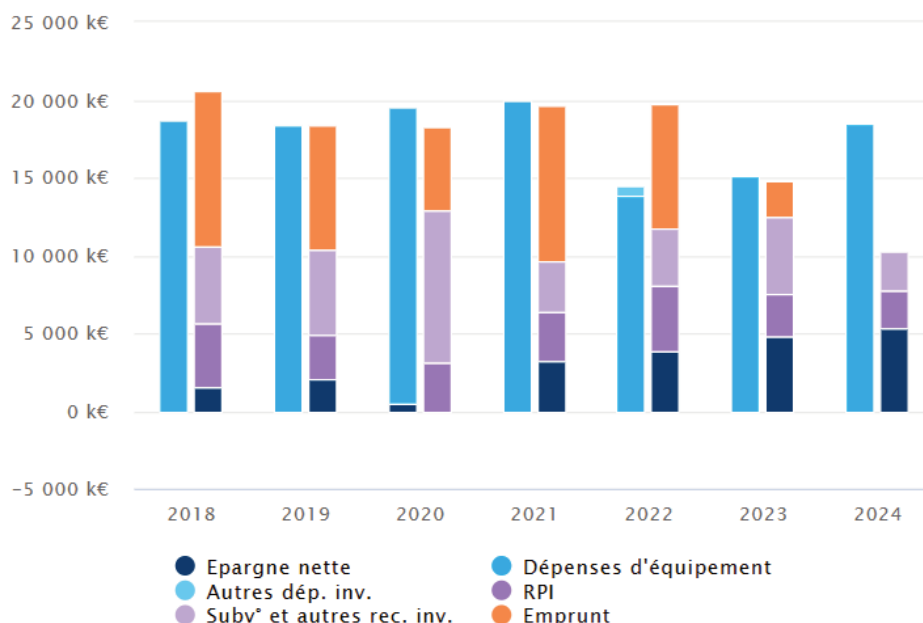
Les dépenses d'investissement, hors annuité en capital, demeurent globalement élevées sur l'ensemble de la période, oscillant autour de 18 M d'euros à 20 M d'euros, avant un repli en 2022, suivi d'une reprise jusqu'en 2024 (et une confirmation du haut niveau d'investissement en 2025 au précompte administratif s'élevant à environ 20,8 M d'euros).

Financement investissement							
DI hors annuité en capital	18 661	18 393	19 068	19 971	14 427	15 086	18 458
+ Variation RGC	1 953	-46	-1 259	-392	5 277	-282	-8 216
- Epargne nette	1 535	2 094	-451	3 180	3 866	4 818	5 367
- Recettes Investissement hors emprunt	9 081	8 253	12 860	6 399	7 838	7 690	4 875
= Emprunt d'équilibre	9 998	8 000	5 400	10 000	8 000	2 300	0

Parallèlement, la montée en puissance de l'épargne nette constitue un élément structurant. Celle-ci progresse de manière continue pour atteindre 5,4 M d'euros en 2024, traduisant un renforcement de la capacité d'autofinancement mobilisable pour les investissements ce qui a permis à la collectivité de ne pas emprunter en 2024. Les recettes d'investissement hors emprunt, bien que fluctuantes, contribuent également à la diversification des ressources.

Comme évoqué, l'évolution la plus notable réside dans la diminution progressive de l'emprunt d'équilibre, qui passe de près de 10 M d'euros en 2018 à une valeur nulle en 2024. Cette trajectoire atteste d'une stratégie de désendettement maîtrisée et d'une capacité croissante de la ville à financer ses investissements sans recours systématique à l'emprunt, renforçant ainsi la solidité de sa structure financière, tout en conservant une capacité à emprunter pour faire face à des besoins annuels en investissement si nécessaires.

Financement de l'investissement



• Le délai de désendettement

A la faveur de la progression de l'épargne brute, le délai de désendettement diminue significativement, passant en dessous de la barre des 7 ans en 2022 et atteignant moins de 6 ans fin 2023. La durée de la dette diminue également de près de 2 ans sur la période.

Entre 2018 et 2019, les charges augmentent modérément de 1,21 %, traduisant une gestion contenue des dépenses courantes.

Cette hausse reflète les rigidités structurelles des charges de fonctionnement, notamment des charges de personnel, ainsi que les dépenses supplémentaires engagées pour assurer la continuité des services publics locaux.

k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours corrigé au 31.12	70 173	71 740	70 803	74 091	74 943	69 956	62 314
/ Epargne brute	7 475	8 489	6 000	9 924	11 028	12 105	12 834
= ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE B...	9,4	8,5	11,8	7,5	6,8	5,8	4,9

• Les charges de fonctionnement

L'évolution du montant total des charges de fonctionnement entre 2018 et 2024 met en évidence une progression globale maîtrisée, malgré des

contextes économiques contrastés. Les charges passent de 71,2 M d'euros en 2018 à 80 M d'euros en 2024, soit une hausse cumulée d'environ 11,2 % sur l'ensemble de la période.

k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges fonctionnement courant strictes	70 222	71 311	72 749	73 335	74 931	74 797	78 475
Charges à caractère général	14 104	14 092	13 077	13 079	13 652	13 028	14 655
Charges de personnel	46 888	47 669	50 174	50 526	50 378	51 285	53 572
Autres charges de gestion courante (yc élus)	9 230	9 549	9 499	9 729	10 901	10 484	10 248
Charges fonctionnement courant	70 222	71 311	72 749	73 335	74 931	74 797	78 475
Charges exceptionnelles larges *	119	-72	51	179	143	694	-13
Charges fonctionnement hs intérêts	70 341	71 239	72 801	73 513	75 074	75 490	78 462
Intérêts	1 649	1 622	1 367	1 277	1 252	1 480	1 571
Charges de fonctionnement	71 990	72 861	74 168	74 791	76 326	76 970	80 034

En 2021, la croissance des charges ralentit sensiblement (+0,84 %), traduisant un effort de stabilisation budgétaire dans un contexte de sortie progressive de crise. L'année 2022 connaît de nouveau une accélération (+2,05 %), en lien avec un environnement inflationniste et une augmentation généralisée des coûts de fonctionnement. Cette dynamique se modère en 2023 (+0,84 %), avant une hausse plus marquée en 2024 (+3,98 %), la plus élevée de la période, témoignant de pressions accrues sur les dépenses, liée à la dynamique des salaires et aux dépenses et énergétiques, compensées en partie par un plan d'efficacité énergétique et un pilotage de la masse salariale au plus près des besoins.

Dans l'ensemble, malgré une trajectoire haussière, l'évolution des charges de fonctionnement demeure maîtrisée, permettant à la collectivité de préserver ses équilibres financiers dans un contexte économique contraint.

• Les produits de fonctionnement

L'évolution des produits de fonctionnement entre 2018 et 2024 met en évidence une trajectoire globalement dynamique, malgré une contraction ponctuelle liée au contexte sanitaire. Le montant total des produits de fonctionnement courant passe de 79,2M d'euros en 2018 à 92,8 M d'euros en 2024, soit une progression cumulée d'environ 17,1 % sur l'ensemble de la période.

Entre 2018 et 2019, les produits augmentent de 2,18 %, traduisant une évolution favorable des recettes courantes. En 2020, ils enregistrent en revanche une baisse de 1,44 %, directement im-

putable aux effets de la crise de la COVID-19, qui a affecté certaines recettes fiscales et tarifaires, tout en révélant la sensibilité conjoncturelle de certaines ressources municipales.

À partir de 2021, les produits de fonctionnement connaissent un redressement marqué, avec une hausse significative de 5,64 %, témoignant d'un effet de rattrapage post-crise et d'un retour à une dynamique plus soutenue des recettes. Cette tendance se poursuit en 2022 (+2,51 %) et en 2023 (+2,87 %), dans un contexte de normalisation progressive de l'activité économique et de consolidation des bases fiscales.

L'année 2024 se distingue par une accélération plus nette de la croissance des produits (+4,40 %), traduisant un renforcement structurel et conjoncturel des recettes de fonctionnement. Dans l'ensemble, malgré le choc conjoncturel de 2020, l'évolution des produits de fonctionnement apparaît robuste et ascendante, contribuant de manière déterminante à l'amélioration des équilibres financiers de la collectivité.

• La fiscalité

Les taux n'ont pas varié sur la période (en 2021, l'augmentation du taux de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) traduit seulement le transfert du taux départemental en compensation de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales).

k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant	79 242	80 970	79 801	84 307	86 425	88 909	92 821
Produits exceptionnels larges *	223	379	367	408	929	167	47
Produits de fonctionnement	79 465	81 349	80 168	84 715	87 354	89 076	92 868

2.2. Éléments de prospective financière

La prospective financière vise à anticiper, pour les prochaines années, les recettes et dépenses de la Ville, aux fins de piloter la réalisation des investissements tout en gardant la maîtrise de la situation financière de la Ville.

Dans un contexte de dégradation conjoncturelle (puis structurelle par l'application cumulée de mesures gouvernementales notamment sur les cotisations retraites) des conditions d'équilibre de la section de fonctionnement, le budget 2026 a été construit sur une base de continuité sur les points suivants :

- **Préservation du service public** : les services publics à destination de l'ensemble des Vaudais seront préservés.
- **Accessibilité du service public** : les tarifs des services fondamentaux resteront inchangés, avec pour objectif de soutenir chaque habitant, en particulier les plus fragiles ; la ville s'engage à maintenir la tarification du service public de la restauration scolaire et des crèches : la hausse des coûts des matières premières et des fluides ne sera donc pas répercutée sur le prix du service public.
- **Maintien des taux de fiscalité directe locale** : conformément aux engagements pris, et en dépit des fortes augmentations de dépenses attendues, la Ville conservera ses taux de fiscalité directe inchangés (la Ville n'a en revanche pas de compétence sur l'évolution des bases, fixée par l'État).

• *Éléments provisoires des équilibres 2025 :*

À ce stade et au regard des projections sur le précompte administratif 2025 les équilibres seraient les suivants :

- Un résultat de fonctionnement excédentaire, permettant l'autofinancement des investissements au moins à hauteur de 8 M d'euros ;
- Des dépenses de personnels (voir plus bas) en forte augmentation par le double effet de l'application en année pleine du RIFSEEP mais également par l'augmentation des taux de cotisation CNRACL, décidée dans la Loi de Finances Initiale 2025, impactant de manière significative le chapitre 012 ;
- Des charges à caractère général en faible diminution du fait d'un tarif énergétique plus avantageux et d'un plan d'efficacité énergétique produisant des effets significatifs ;
- Une évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine favorable (même si celle-ci évolue moins que lors d'exercices antérieurs) ;
- Une reprise des constructions et donc une augmentation des Droits de Mutation à Titre Onéreux ;
- Un résultat de clôture excédentaire en investissement (à ce stade environ 5 M d'euros), qu'il convient de relativiser en raison de la reprise d'un résultat 2024 rendu déficitaire par la volonté stratégique de baisse de recours à l'emprunt. Le solde d'exécution budgétaire sera donc déficitaire mais financé par l'excédent de fonctionnement dégagé.

• *L'équilibre financier prévisionnel en dépenses 2026*

En 2026, l'équilibre financier en dépenses repose sur une structure de charges globalement maîtrisée, dominée par les dépenses de fonctionnement. Le total des charges hors intérêts s'élève à 83,1 M d'euros, traduisant un niveau de dépenses cohérent avec une logique de soutenabilité budgétaire.

Les charges de personnel constituent le poste principal, avec un montant de 56,2 M d'euros, soit près des deux tiers des dépenses totales. Cette prépondérance reflète le caractère structurel et flexible de ces charges ainsi que la dynamique de l'agenda social de la collectivité ces dernières années, et impose de poursuivre la vigilance quant à leur évolution.

Les autres charges de gestion courante atteignent 11,4 M d'euros en 2026, avec une hausse des subventions aux budgets annexes d'1,1 M d'euros. Bien que ces charges représentent une part limitée de l'ensemble, leur dynamique reste déterminante pour l'équilibre financier, car elles offrent des marges d'ajustement plus importantes à court terme. Leur progression modérée participe à la stabilisation des dépenses courantes strictes, lesquelles s'établissent à 83,1 M d'euros.

Ainsi, l'équilibre financier en 2026 repose sur une combinaison de charges maîtrisées et relativement prévisibles, traduisant un effort de gestion orienté vers la stabilité et la soutenabilité à moyen terme.

• *L'équilibre financier en recettes*

En 2026, l'équilibre financier des recettes repose sur une structure diversifiée, combinant des ressources fiscales, des dotations institutionnelles et des produits de gestion. Les impôts et taxes constituent un socle central des recettes, traduisant la capacité du territoire à mobiliser des ressources propres. Leur niveau en 2026 témoigne d'un ancrage solide de la fiscalité directe et indirecte, même si leur évolution demeure sensible aux bases fiscales et au contexte économique.

Les dotations et participations, notamment les concours financiers, jouent un rôle stabilisateur dans l'équilibre des recettes. Leur montant en 2026 assure une contribution significative au financement des politiques publiques, tout en limitant la dépendance exclusive à la fiscalité

locale. Toutefois, la relative rigidité de ces ressources, souvent déterminées par des mécanismes nationaux, réduit les marges de manœuvre à court terme.

Les produits des services, du domaine et de la gestion courante complètent l'architecture des recettes. Bien que de poids plus modéré, ils traduisent un effort de valorisation des actifs et des services rendus, participant à la diversification des ressources. Les produits exceptionnels demeurent limités, ce qui confère une meilleure lisibilité et une plus grande prévisibilité au budget.

Ainsi, en 2026, l'équilibre financier des recettes repose sur une combinaison de ressources récurrentes et relativement sécurisées, favorisant la soutenabilité budgétaire et la cohérence avec le niveau des dépenses engagées.



© Laurent Céris

Les hypothèses relatives à l'attribution de compensation et à la dotation de solidarité communautaire (AC et DSC), dotations versées

par la Métropole visant pour la première à neutraliser les transferts de charges et de produit entre les communes et la Métropole, et pour la seconde à redistribuer, initialement une part de la croissance de la taxe professionnelle (devenue Contribution Economique Territoriale) aux communes membres, intègrent une stabilité de ces produits sur les années à venir. Pour 2026, l'Attribution de Compensation est envisagée à hauteur de 14,23 M d'euros ; tandis que pour la Dotation de Solidarité Communautaire, une stabilité est anticipée, tablant sur un montant à 2,30 M d'euros.

Pour ce qui concerne les dotations de l'Etat,

la prévision de recette de dotation forfaitaire intégrée pour 2026 est anticipée à hauteur de 4,1 M d'euros, demeurant ainsi stable sous l'effet de la seule dynamique de la part « Population », et à l'exclusion de l'habituel écrêtement.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) enregistre des évolutions annuelles liées notamment à la majoration de l'enveloppe de DSU au niveau national. Toutefois, l'application de la loi spéciale implique de prévoir l'hypothèse d'une évolution à 24 M d'euros.

• Les opérations d'investissement

La prospective intègre le financement d'un programme d'équipements, à hauteur de 20 M d'euros pour 2026, ce montant sera à confirmer après mars 2026. L'objectif financier de la collectivité est de financer ces dépenses par de l'épargne brute qui pourrait être comprise entre 8 et 9 M d'euros par an. Ce niveau élevé repose sur une stratégie de recherche active de financements tant sur la section de fonctionnement, que grâce à la sollicitation des subventions d'investissement (ANRU, DSIL, appels à projets éventuels...), nécessitant un travail régulier avec nos partenaires institutionnels.

2.3. La programmation pluriannuelle des investissements

Sur la période 2021 - 2026, la programmation pluriannuelle d'investissements a prévu la réalisation de nouveaux équipements tout en maintenant des efforts de rénovation sur le patrimoine de la Ville, à hauteur de 20 M d'euros. Cette dernière année de PPI est particulière car située sur deux mandats. Elle présente pour autant plusieurs projets à engager ou finaliser en 2026 :

• La Maison du Projet et de la Création

La Maison du Projet et de la Création est en cours de construction, dans le futur parc de la ZAC du Mas du Taureau en proximité du parvis de l'Atelier Léonard de Vinci. La fonction de ce lieu est mixte : l'équipement aura des espaces dédiés à la définition et la mise en œuvre du projet urbain mais également à la création d'activités. Il sera lieu d'accueil et d'information des habitants et des acteurs locaux et impliqués dans le projet de rénovation urbaine du Mas du Taureau. Les travaux ont démarré à la fin de l'année 2025 et se poursuivront en 2026.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 3 millions d'euros TTC.





© Laurent Cérimo

• La Cité Campus Assia Djebbar

La Ville de Vaulx-en-Velin construit, en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Lyon (ENSAL) l'ENTPE et le Campus des Métiers et des Qualifications, un projet d'équipement mutualisé afin de développer le campus et de créer des liens autour de la formation entre les étudiants et le public vaudais. L'équipement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville sera destiné tant à ses activités propres (direction de la jeunesse et de la vie étudiante, salle de formation pour les agents municipaux...) qu'à celles des deux écoles du campus, et notamment l'ENSAL, ainsi qu'au Campus des Métiers et des qualifications.

Le budget prévisionnel global de l'opération est de 11,6 millions d'euros TTC. Les travaux ont commencé en 2025, à hauteur de 2,2 millions d'euros, et se poursuivront en 2026 avec un budget d'environ 7 millions d'euros.

• La restructuration du groupe scolaire Gagarine-Chat perché

Le projet de restructuration du groupe scolaire Gagarine – Chat Perché vise la modernisation et l'adaptation fonctionnelle de l'ensemble des équipements existants. Il prévoit la création d'un accueil de loisirs, l'aménagement d'un service de restauration scolaire, l'intégration d'un logement de gardien, ainsi que la construction d'un gymnase destiné aux usages sportifs, scolaires et périscolaires.

Le coût global de l'opération est estimé à 45 millions d'euros TTC. Le budget de l'exercice 2026 permettra le lancement des opérations de travaux, marquant l'entrée du projet dans sa phase opérationnelle.



© Thierry Chassepoux

• La restructuration groupes scolaires Jean Vilar et Andrée Vienot

Les groupes scolaires Jean Vilar et Andrée Vienot feront l'objet, dans les prochaines années, d'un vaste programme de réhabilitation représentant un investissement de 17 millions d'euros. Ce projet structurant vise à moderniser et à adapter les équipements existants aux besoins actuels et futurs du territoire. Il permettra la création d'une école maternelle, d'une école primaire, d'un restaurant scolaire et d'un accueil de loisirs, réunis au sein d'un ensemble cohérent et fonctionnel. Cette opération s'inscrit dans l'objectif d'améliorer durablement les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des équipes éducatives. Elle bénéficie par ailleurs du soutien financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la ZAC du Mas du Taureau.

• Investissements courants

Le budget primitif 2026 devrait intégrer une enveloppe de 3 millions d'euros TTC dédiée à la rénovation des équipements, pour poursuivre les efforts de rattrapage des retards d'entretien.

• Salle Victor Jara

Des travaux d'aménagement de la salle Victor Jara, complétés par la construction d'une extension, permettront de répondre aux besoins des familles et des associations tout en maintenant la vocation culturelle et de spectacle de l'équipement.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 1,5 million d'euros TTC.

2.4. Équilibre du budget 2026

Le cadrage du budget primitif 2026 affirme une orientation politique claire : garantir les moyens d'un plan d'investissement ambitieux – évalué en moyenne à 20 M€ par an sur l'ensemble du mandat – tout en assurant une gestion financière exemplaire. Cette trajectoire, construite sans recours à une hausse des taux de fiscalité directe locale, traduit le respect des engagements pris auprès des habitantes et des habitants et la volonté de préserver leur pouvoir d'achat.

Ce choix stratégique repose sur la production d'une épargne brute solide, condition indispensable pour financer les investissements structurants de la Ville. Il s'accompagne d'un objectif de maintien d'une épargne nette positive chaque année, gage de responsabilité et de soutenabilité budgétaire. Cette discipline financière permet de conserver une capacité de désendettement maîtrisée, inférieure à 10 ans, et ainsi de préserver durablement la capacité d'action de la collectivité.



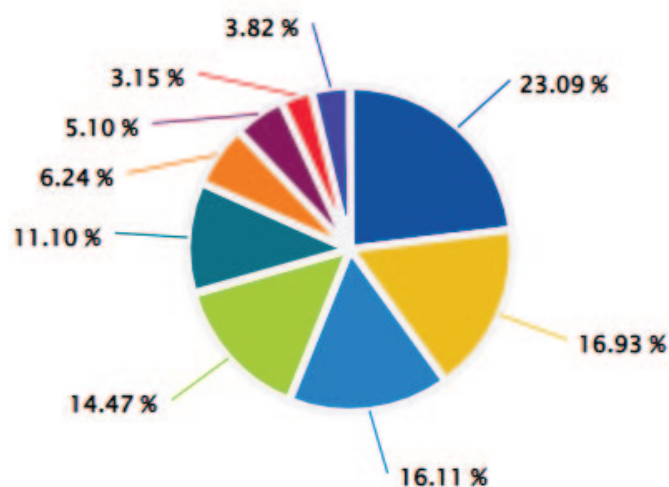
© Laurent Cérimo

3. Évolution de la dette de la Ville

La dette de la Ville était composée, au 31 décembre 2025, de 56 emprunts pour un capital restant dû de 62 775 388 €

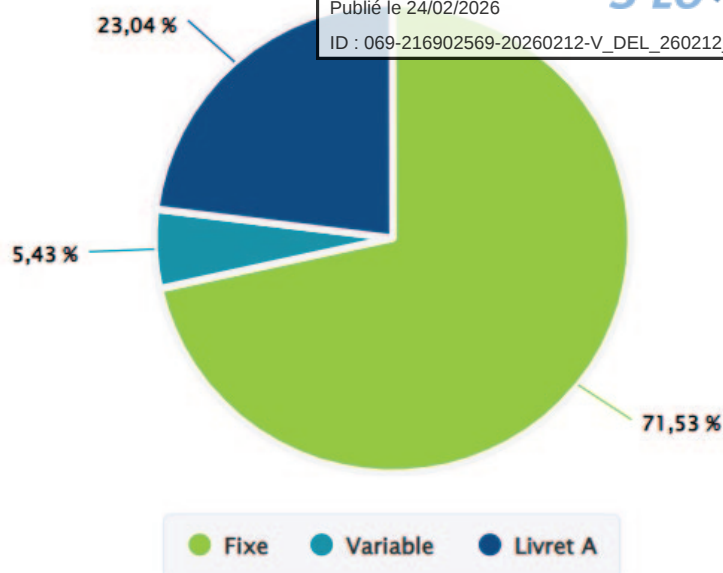
La ville de Vaulx-en-Velin a mobilisé ces différents emprunts auprès d'un panel d'établissements diversifié, ce qui lui permet d'optimiser les conditions financières de ses financements.

• Répartition par prêteur

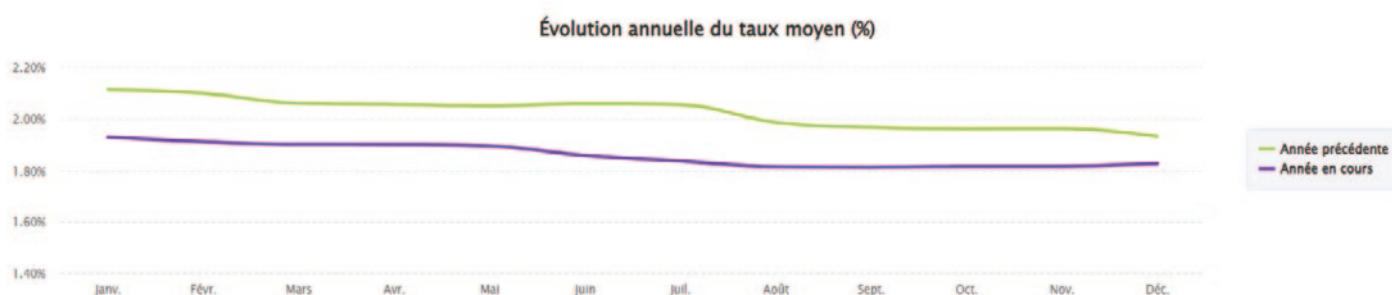


• Dette par type de risque

La part d'emprunts à taux fixe est prépondérante, les emprunts sur livret A correspondent à l'encours mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.



Pour rappel, le ratio de désendettement est le suivant sur les années antérieures :



k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours corrigé au 31.12	70 173	71 740	70 803	74 091	74 943	69 956	62 314
/ Epargne brute	7 475	8 489	6 000	9 924	11 028	12 105	12 834
= ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE B...	9,4	8,5	11,8	7,5	6,8	5,8	4,9

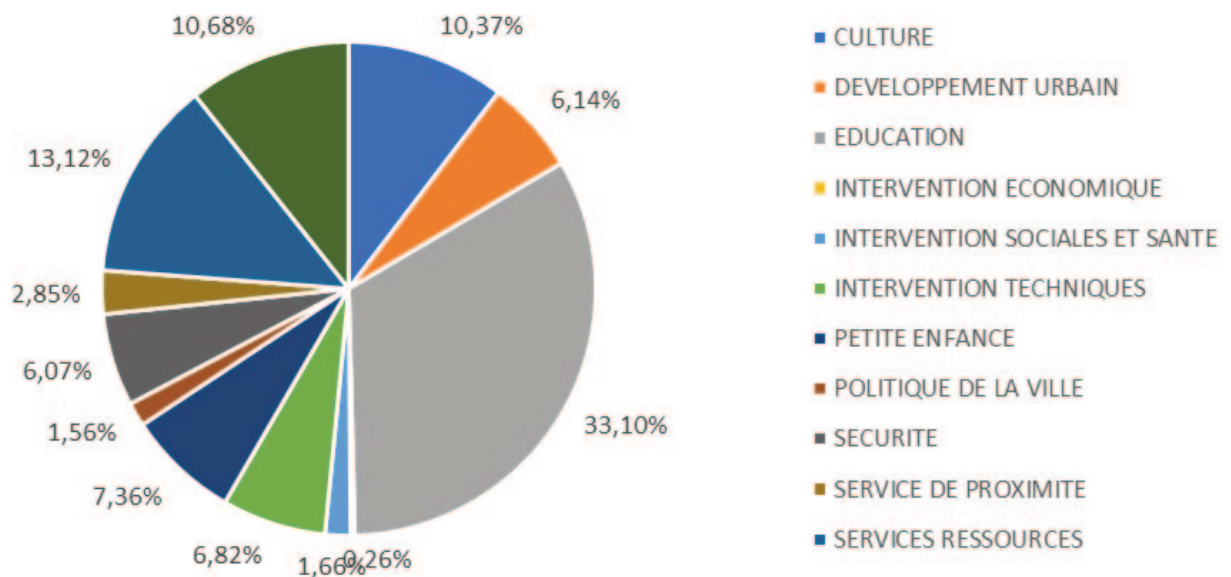


4. Les données du personnel

4.1. Exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Avec des crédits consommés à plus de 55,79 millions d'euros en atterrissage 2025, la masse salariale est le premier poste de dépenses de la ville. La répartition de ces dépenses par secteurs de politiques publiques est la suivante :

Répartition des dépenses de personnel 2025 par politique



a) Evolution des dépenses et des effectifs

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale du budget de la ville peut être synthétisée de la façon suivante :

Principaux postes de dépense	CA 2023	CA 2024	CA 2025*
Eléments de rémunération du personnel municipal	35 198 448	36 582 617	37 899 051
Cotisations sociales	14 181 877	14 662 473	15 614 585
Prestations extérieures spécifiques (Solidarité service notamment)	516 459	718 348	615 299
Versement de transport	580 037	600 913	610 073
Médecine du travail	102 271	117 835	132 553
Total Chapitre 012	51 284 983	53 571 371	55 788 462

*En attente consolidation du CA 2025

La collectivité poursuit un travail rigoureux et continu de structuration des ressources humaines, fondé ces dernières années sur une cartographie précise des postes, la mise à jour régulière de l'organigramme et du tableau des emplois, ainsi qu'une supervision attentive de la masse salariale. Ce pilotage exigeant s'appuie sur un dispositif d'examen approfondi de chaque demande de recrutement ou de remplacement, au sein d'une instance dédiée, garantissant une allocation fine et responsable des moyens humains.

Grâce à cette gestion maîtrisée et aux marges de manœuvre ainsi préservées, les dépenses de personnel ont pu progresser de 8,78 % depuis l'exercice 2023. Cette évolution résulte de facteurs externes mais également de la stratégie adaptée en faveur du pouvoir d'achat des agents et de l'attractivité de la commune employeur :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), inhérent à la carrière des agentes et agents ; Les décisions nationales de revalorisation du SMIC, du point d'indice et des grilles indiciaires, qui s'imposent à l'ensemble des collectivités ;
- l'augmentation réglementaire des cotisations sociales, notamment la hausse de +3 % par an du taux de la CNRACL, à partir de 2025 ;
- enfin, les choix locaux de revalorisation des rémunérations, du régime indemnitaire et des prestations sociales, traduisant la volonté politique d'améliorer les conditions de travail et de reconnaître l'engagement des équipes.

Les hausses réglementaires significatives – notamment celles liées aux cotisations vieillesse – ont entraîné une progression de +6,49 % des charges sociales entre 2024 et 2025. Communiquées tardivement aux collectivités, ces évolutions ont exigé de la Ville un pilotage particulièrement rigoureux et une maîtrise renforcée des autres postes de dépenses de personnel. Cette contrainte a conduit à une priorisation accrue des besoins internes et à une réévaluation du recours à des prestations externalisées, afin d'absorber l'impact de ces hausses non anticipées. Dans ce contexte, les dépenses de personnels extérieurs ont été réduites d'environ 2,50 %, illustrant la capacité de l'administration à ajuster rapidement ses leviers de gestion tout en préservant l'équilibre global de la masse salariale.

Pour l'année 2025, la revalorisation du régime indemnitaire, l'amélioration de la participation santé et l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant en année pleine traduisent la volonté de renforcer l'attractivité du service public local.

Ces décisions contribuent à la progression de la masse salariale (+3,60 % des dépenses de rémunération en 2025). Elles placent la qualité du service rendu et les conditions de travail au cœur de la stratégie municipale.

b) Evolution globale

La Ville de Vaulx-en-Velin compte 1 176 emplois permanents ouverts au tableau des emplois dont 1 152 à temps complet (soit 97,97% des emplois) et 24 à temps non complet.

Les emplois à temps non complet sont des postes couvrant les missions très spécialisées pour lesquelles le besoin ne va pas jusqu'à couvrir un temps complet. Ils concernent principalement l'école des arts de la ville de Vaulx-en-Velin (cours de trompette, hautbois...).

Temps de travail	Postes ouverts au tableau des emplois	Répartition en %
Total	1 176	100,00 %
Dont temps complet	1 152	97,96 %
Dont Temps non complet	24	2,04 %

1034 emplois permanents sont pourvus, soit 88,18% des emplois permanents ouverts. Le taux d'occupation des emplois permanents est en baisse depuis 2022 (92,10% en 2022, 93,1% en 2023 et 91,75% en 2024) : le nombre d'agents occupants un emploi permanent a augmenté mais dans une proportion moindre que le nombre de création de postes (+21 postes créés depuis 2022).

Ces éléments illustrent les tensions sur le marché de l'emploi des communes mais également le travail de la collectivité dans le pilotage exigeant et responsable de sa masse salariale, fondé sur une gestion fine de la vacance de postes.

Dans ce cadre, il faut relever que la Ville affirme une politique volontariste et exemplaire en matière d'inclusion professionnelle. Elle compte désormais 139 agents en situation de handicap sur emplois permanents, témoignant d'une progression remarquable de +19,83 % entre 2024 et 2025. Cette dynamique résulte d'un travail méthodique de recensement, d'accompagnement et de sensibilisation conduit par les référents handicap, en cohérence avec les engagements de la convention triennale signée avec le FIPHP. (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

c) Répartition par catégorie

Le dernier rapport « Fonction publique - Chiffres clés 2025 » publié par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique fait état de la répartition suivante entre catégories hiérarchiques dans la fonction publique territoriale :

- 72% de catégorie C,
- 15% de catégorie B
- 13 % de catégorie A.

La répartition par catégorie hiérarchique au sein de la collectivité suit cette tendance au 31 décembre de chaque année :

Par catégorie	2023	2024	2025		Evolution de la répartition des effectifs par catégorie en 2024-2025
	Pourcentage	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Catégorie A	11,61%	12,25%	151	12,22%	-1,31%
Catégorie B	14,65%	14,81%	189	15,29%	2,16%
Catégorie C	72,46%	72,94%	896	72,49%	-1,65%

L'analyse de la répartition des effectifs par catégorie montre qu'entre 2024 et 2025, la structure des emplois de la Ville de Vaulx en Velin demeure globalement stable. La part des agents de catégorie B progresse de +2,16 %, tandis que les catégories A et C enregistrent respectivement une légère baisse de -1,31 % et -1,65 %. Cette évolution s'accompagne d'une diminution globale de 13 agents, concentrée principalement sur les catégories A et C, qui s'explique par un contexte de recrutement plus tendu sur le bassin d'emploi.

Sur une période plus longue, entre 2023 et 2025, l'effectif en équivalents temps plein (ETP), en année complète, connaît une progression modérée. Cette hausse est portée par les catégories A et B, dont la part augmente progressivement, alors que la catégorie C enregistre un recul relatif. Cette tendance traduit une évolution qualitative des emplois, marquée par une montée en compétences et une transformation progressive de la structure des effectifs.

Ces évolutions trouvent à s'expliquer par le cumul de :

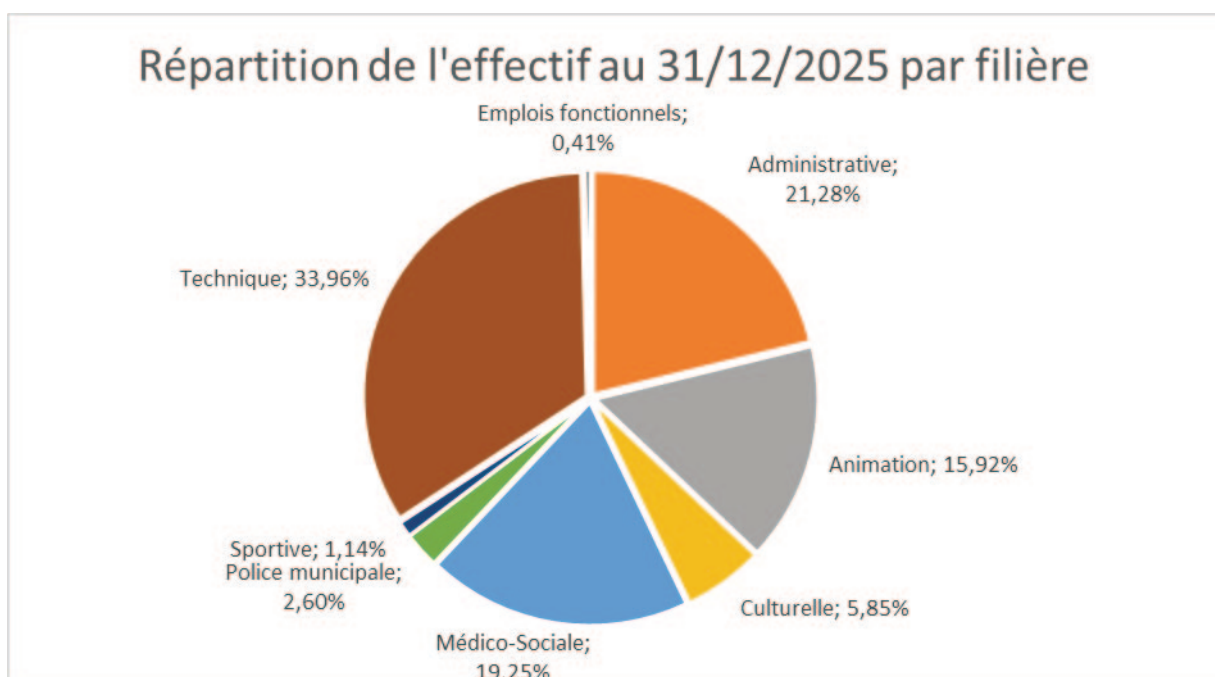
- la mise en œuvre d'une politique de déve-

loppement des parcours professionnels et d'accompagnement des compétences fondées tant sur le plan de la formation que sur l'encouragement à la progression des carrières. Les listes d'aptitudes entre 2023 et 2025 présentent au total 25 promotions internes vers la catégorie supérieure. L'enjeu pour la collectivité est de détecter et de faire évoluer ses talents internes pour les fidéliser et garantir un niveau de service public élevé à ses usagers.

- L'évolution des besoins et des qualifications requises pour évoluer sur certains métiers de la fonction publique, qui a pour effet le recalibrage des emplois vers les catégories supérieures.

d) Répartition par filière

La filière technique reste majoritaire parmi les effectifs de la ville de Vaulx-en-Velin, avec un tiers des agents relevant de cette filière. Cette prédominance s'explique par les compétences exercées au niveau communal qui relèvent pour les principales des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires, et l'entretien des bâtiments.



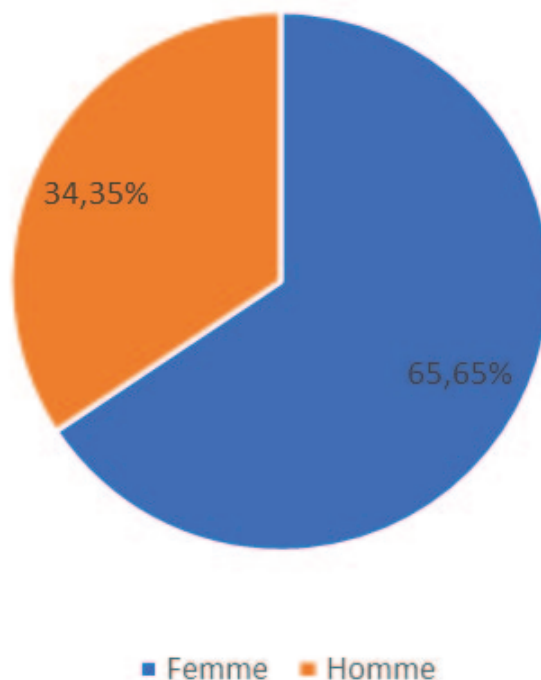
La filière administrative représente pour sa part 21,28 % des effectifs de la collectivité.

Depuis 2024, on constate l'augmentation de la part de certaines filières : +0,78 points pour la filière technique, +2,16 points pour la filière animation et +0,16 point pour la filière sportive. D'autres filières sont davantage concernées par des métiers en tensions sur le marché de l'emploi, ce qui induit des difficultés de recrutement.

e) Répartition par sexe

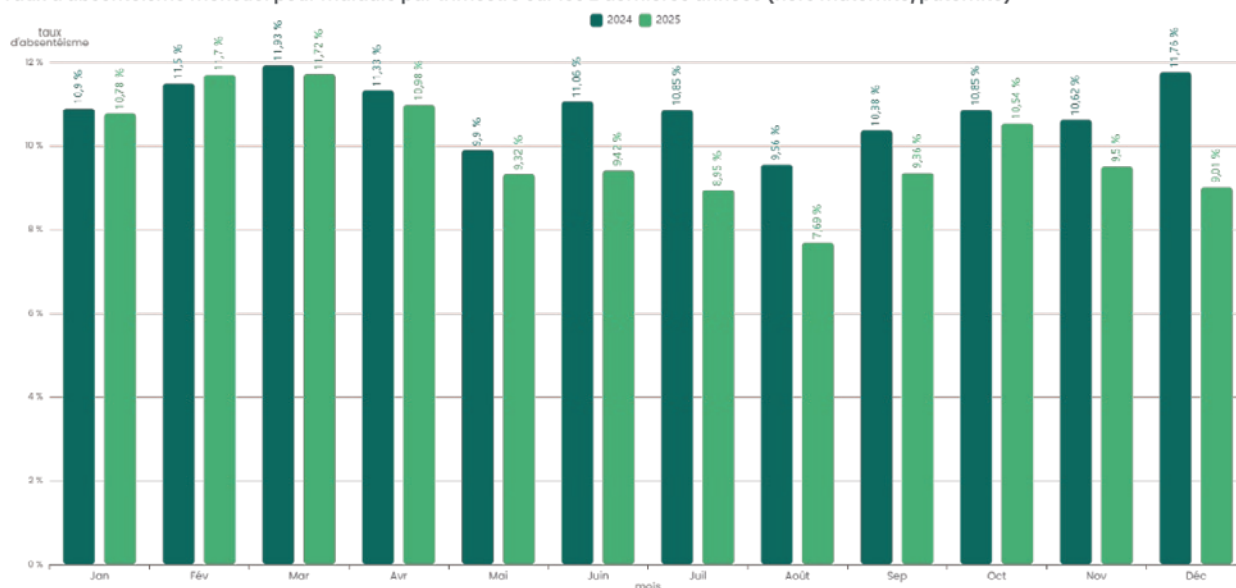
La répartition femmes / hommes des effectifs reste stable depuis plusieurs années.

L'évolution de la répartition au cours des trois dernières années fait l'objet d'une analyse dans la partie « Bilan en termes d'égalité femmes – hommes » de ce rapport.



f) Evolution des absences

Taux d'absentéisme mensuel pour maladie par trimestre sur les 2 dernières années (hors maternité/paternité)



Concernant l'année 2025, on constate une baisse du taux d'absence de -0,80% par rapport à 2024.

On constate que cette baisse est liée à la sensible diminution du nombre de jours d'absence de chaque type d'absence :

maladie ordinaire (CMO), accident du travail/Maladie professionnelle (AT/MP), affections longues et plus graves (CLM/CLD).

Nombre de jours d'absence pour maladie par type d'absence en 2025			
Type absence	2024	2025*	Evolution 2024-2025
Accident de Travail/Trajet	10 874	10 105	- 769
Longue Durée	4 295	3 991	- 304
Longue Maladie / Grave Maladie	2 418	1 249	- 1 169
Maladie Ordinaire	25 337	24 684	- 653
Maladie professionnelle	2 628	2 343	- 285
Total général	45 552	42 372	- 3 180

*Le nombre du jour d'absence 2025 reste à fiabiliser considérant la temporalité de saisie des arrêts maladie.

Si le taux d'absentéisme pour accident du travail ou maladie professionnelle (AT/MP) demeure légèrement supérieur à la moyenne nationale, il convient surtout de souligner la mobilisation déjà engagée par la collectivité pour renforcer la prévention et améliorer les conditions de travail. Les données disponibles confortent ainsi la pertinence des actions menées et encouragent à poursuivre cette dynamique.

La Ville a notamment engagé un travail soutenu de mise à jour du Document unique d'évaluation des risques, outil essentiel pour identifier les situations d'exposition et déployer des mesures de prévention adaptées. Parallèlement, un nouveau marché dédié aux vêtements de travail et aux Équipements de Protection Individuelle a été passé, permettant de continuer à améliorer concrètement la protection des agents et de réduire les risques d'accidents ou d'usure professionnelle.

Ces actions structurantes témoignent d'une démarche proactive et continue, orientée vers la sécurité des agents et la réduction de l'absentéisme.

Taux d'absentéisme pour raison de santé			
Motifs	Moyenne FPT*	2025	Ecart
CMO	5,50%	5,85%	0,35%
CLM/CLD	2,70%	1,24%	-1,46%
AT/MP	1,50%	2,95%	1,45%
Total	9,70%	10,05%	1,45%

(*source : Enquête RELYENS/SOFAXIS - 2023)

g) Avantages en nature

• Logements de fonction

Actuellement, la collectivité attribue 27 logements par nécessité absolue de service.

• Véhicules de fonction et de service

Seule la directrice générale des services bénéficie d'un véhicule de fonction, conformément au statut. Un cadre de la direction de la prévention et de la sécurité (DPSSU), dont la disponibilité peut être requise immédiatement, dispose d'un véhicule de service avec remisage à domicile. Pour le reste, il a été mis fin à l'attribution de véhicules aux agents en dehors du temps de travail et hors situation d'astreinte (véhicules de fonctions, véhicules avec remisage à domicile).

• Chèques déjeuner

Ils sont attribués à tous les personnels y compris, depuis le 1er juillet 2019, aux agents recrutés pour un accroissement d'activité et remplissant les conditions du règlement d'attribution des titres restaurant. L'attribution du chèque déjeuner est conditionnée à la présence de l'agent à hauteur de 3h30 par jour.

Le 1^{er} avril 2024, leur valeur faciale avait évolué de 7 à 8,5 euros. Depuis le 1er janvier 2026, les agents bénéficient de titres restaurants d'une valeur faciale de 10 euros. La participation de la collectivité s'élevant à 6 euros par titre (+0,90€ / titre). Depuis 2019, la part employeur est passée de 50 % à 60 % soit le plafond légal de participation, démontrant le soutien croissant de la collectivité aux questions de pouvoir d'achat des agents.

Année	Dépenses (en euros TTC)	Coût net pour la ville
2023	1 245 818 €	711 896 €
2024	1 462 936 €	819 773 €
2025	1 520 599 €	912 876 €

• Participation à la mutuelle santé et prévoyance

Depuis 2020, dans le cadre du contrat de groupe piloté par le Centre de Gestion du Rhône, la collectivité encourage la souscription à une garantie prévoyance en apportant une aide financière aux agents concernés. Cette participation a été revalorisée au 1er mars 2024, passant de 10 € à 13 € par mois. En 2025, 759 agents ont ainsi bénéficié du contrat collectif, pour un coût total de 111 748 €. Le contrat a évolué au 1er janvier 2026, toujours dans le cadre du dispositif proposé par le centre de gestion.

S'agissant de la couverture santé, la Ville contribue à hauteur de 18,50 € par mois pour les agents disposant d'une mutuelle labellisée. Depuis 2024, cette participation est portée à 30 € par mois lorsque le contrat couvre également d'autres membres de la famille. En 2025, 451 agents ont bénéficié de cette aide, représentant un coût global de 119 009,60 €.



© Laurent Cérimo

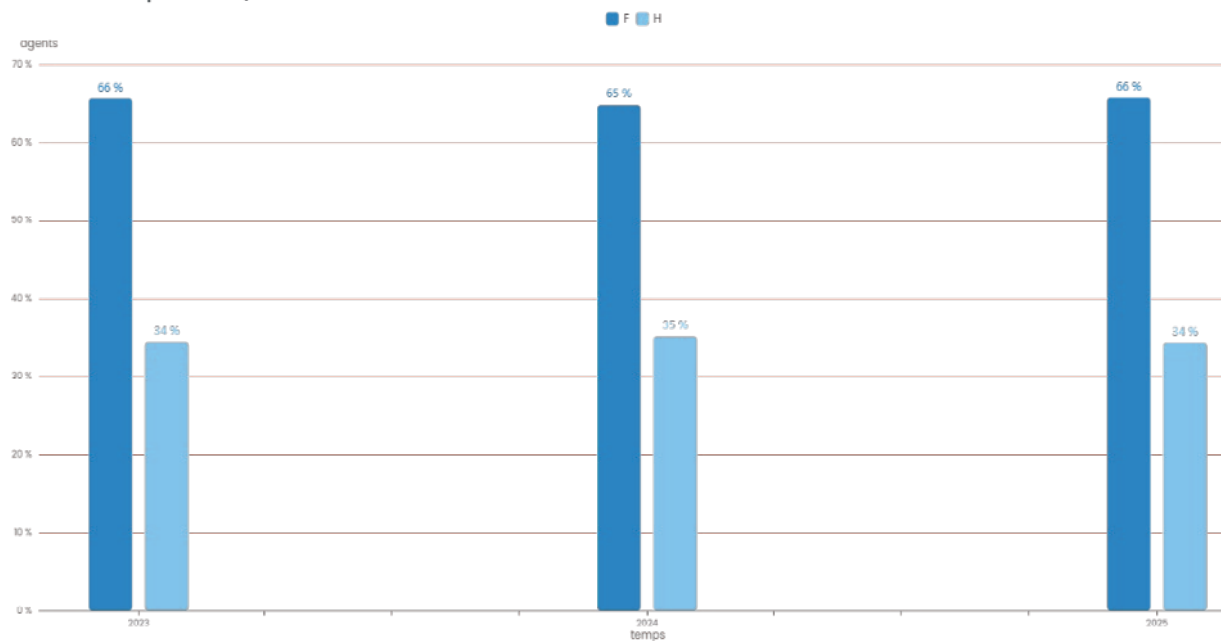
4.2. Bilan en termes d'égalité femmes - hommes

a) Les chiffres de l'égalité professionnelle

Les dernières données sociales relatives à l'égalité femmes – hommes sont celles de l'exercice 2024.

Le personnel municipal se compose en 2024 de 65,65 % de femmes et de 34,35 % d'hommes. Cette répartition a très faiblement varié depuis 2017. Toutefois, on note une légère tendance à l'augmentation de la part des femmes dans les effectifs de la Ville. A titre indicatif, il y avait 61,3 % de femmes et 38,7 % d'hommes dans la fonction publique territoriale en 2020, à l'échelle nationale (Source INSEE).

Evolution de la répartition H/F sur 3 ans



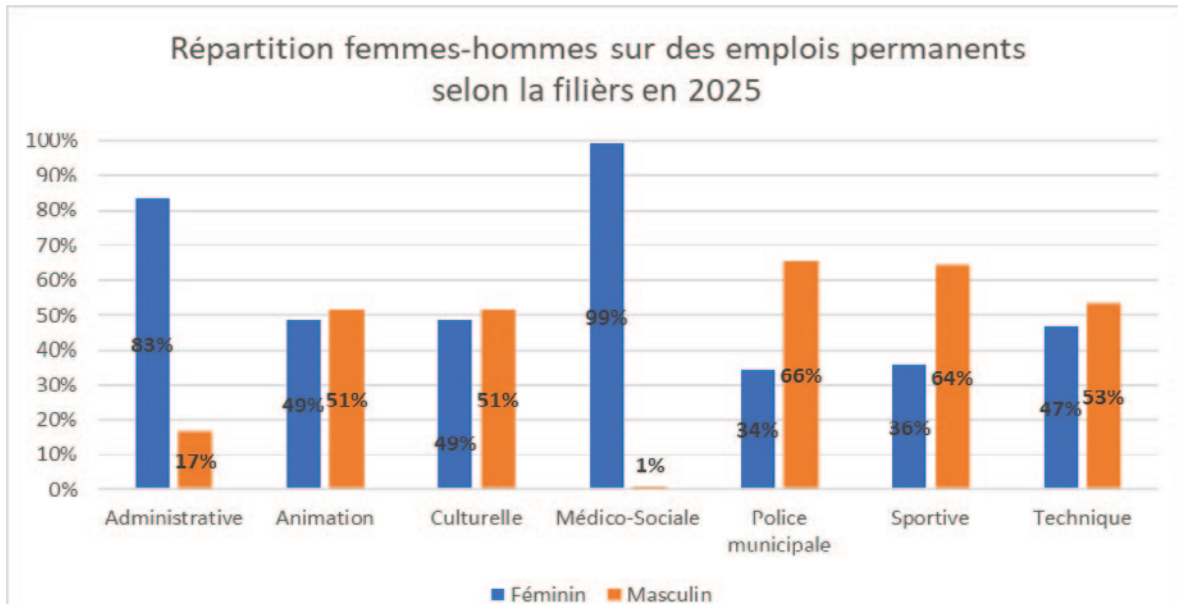
Le travail engagé depuis plusieurs années par la collectivité porte ses fruits et permet d'observer, dans certaines filières, des évolutions positives en matière de mixité. Cette dynamique est particulièrement visible dans les filières Animation et Culturelle, traditionnellement très féminisées au niveau national (respectivement 72 % et 66 % de femmes). À Vaulx en Velin, la répartition femmes hommes y apparaît nettement plus équilibrée, témoignant de l'efficacité des actions menées pour diversifier les profils et favoriser une représentation moins genrée au sein des équipes (49% de femme et 51% d'hommes dans ces deux filières).

Les enjeux d'avancement de carrière demeurent centraux. La Ville mène à ce titre une action volontariste, en mobilisant pleinement les leviers dont elle dispose. En 2025, 34 femmes et 20 hommes ont ainsi bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, illustrant la capacité de l'administration à accompagner les parcours professionnels et à soutenir la progression des agents. (cf. histogramme ci-après).

Pour les autres filières, la répartition des effectifs demeure globalement stable, tout en laissant apparaître quelques évolutions positives. On observe notamment une progression mesurée de la proportion de

femmes au sein de la police municipale, ainsi qu'une légère hausse de la part des hommes dans la filière administrative, témoignant d'une diversification progressive des profils.

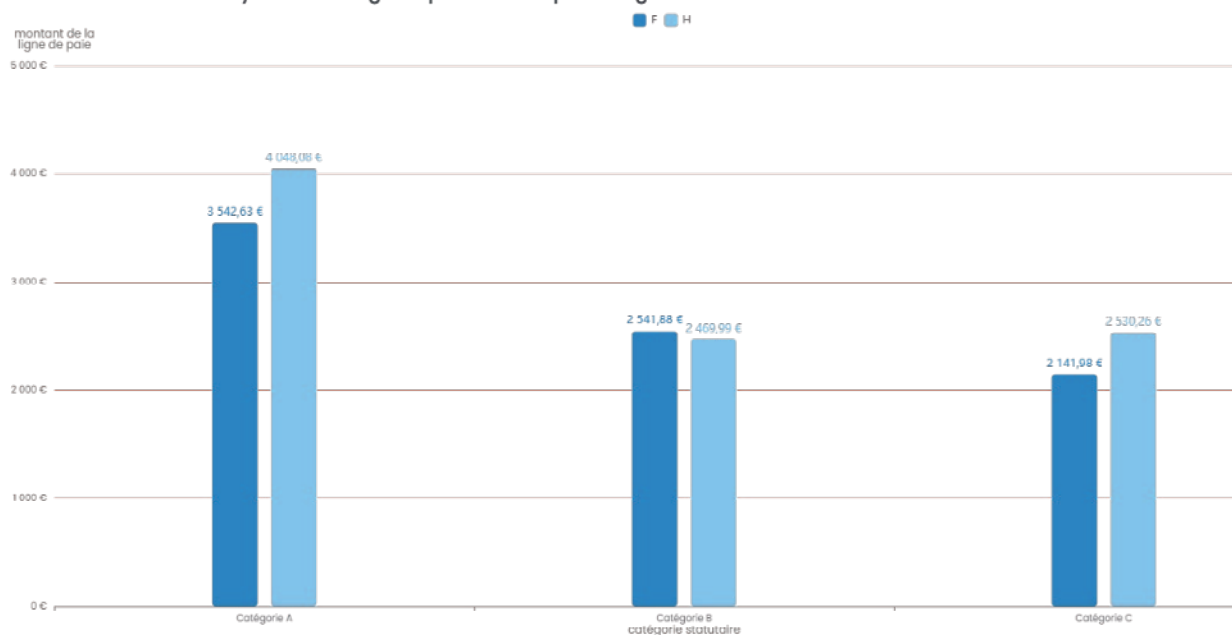
S'agissant de la filière médico sociale, très largement féminisée au niveau national (96 % de femmes), la collectivité présente un écart encore plus marqué, avec seulement 1 % d'hommes. Ce constat souligne l'importance de poursuivre les actions engagées pour encourager une plus grande mixité dans ces métiers, tout en valorisant l'investissement déjà réalisé pour faire évoluer les représentations et attirer des profils variés.



b) Une dynamique positive en faveur de l'égalité salariale au sein de la collectivité

De manière générale, la rémunération des agentes et agents municipaux a connu une progression notable ces dernières années, portée à la fois par les revalorisations nationales du point d'indice et par la mise en œuvre du RIFSEEP en décembre 2024. Ces évolutions traduisent un choix politique clair : renforcer l'attractivité de la fonction publique locale et reconnaître l'engagement des équipes au travers du pouvoir d'achat

Rémunérations brutes moyennes des agents permanents par catégorie en 2025



4.3. La politique de formation des agents

Le plan de formation de la collectivité et les actions inscrites en partenariat avec le CNFPT dans le cadre du contrat d'objectifs territorialisés ont eu pour objectifs de :

- garantir aux agents l'accès aux formations statutaires obligatoires ;
- accompagner les mutations de l'environnement territorial ;
- soutenir la mise en œuvre de projets des services et les agents dans l'exercice de leurs métiers ;
- accompagner les parcours professionnels et favoriser la qualité de vie au travail.

• Bilan quantitatif 2024

Bilan formation CNFPT			
Catégories statutaires	Nombre de participations	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours suivis
Catégorie A	220	82	274
Catégorie B	224	73	214
Catégorie C	667	279	711
Totaux	1 111	434	1199

On peut constater une nette hausse des jours forLe bilan 2025 des formations CNFPT témoigne d'un engagement soutenu de la collectivité en faveur du développement des compétences. Avec 434 agents formés, soit 18 de plus que l'année précédente, la Ville confirme sa volonté d'accompagner l'évolution professionnelle de ses équipes et de renforcer la qualité du service public.

Si le nombre total de journées de formation CNFPT diminue par rapport à 2024, cette évolution s'explique principalement par la nature des formations suivies : les agents ont davantage mobilisé des modules courts et ciblés, mieux adaptés aux besoins opérationnels immédiats, tandis que les formations longues (comme les parcours d'intégration de 5 à 10 jours) ont été moins sollicitées. Cette orientation traduit une adaptation fine aux réalités de terrain et aux contraintes d'organisation des services.

Il convient également de rappeler que ces chiffres ne reflètent qu'une partie de l'effort global de formation qui figure dans sa globalité dans le tableau ci-dessous. La collectivité mobilise en parallèle d'autres organismes spécialisés, notamment dans les domaines de la sécurité et de la prévention des risques professionnels (SSIAP, EPI, gestes et postures, habilitations, etc.). Ces actions complètent utilement l'offre du CNFPT et contribuent à renforcer la protection, la montée en compétences et la professionnalisation des agents.

Dans l'ensemble, le bilan 2025 illustre une politique de formation active, diversifiée et adaptée aux besoins des services, confirmant la volonté de la Ville d'investir durablement dans ses ressources humaines.

Dépenses réalisées en ce qui concerne la formation (budget 2024)

REPARTITION BUDGET 2024	Montant dépensé
Documentation Générale	450,00 €
Accompagnement Coaching	34 073,00 €
Accompagnement Mobilité	7 630,00 €
Formation collective	11 412,00 €
Formation CPF	3 365,00 €
Formation des Apprentis	99 284,00 €
Formation Individuelle	21 648,00 €
Formation Prévention et Sécurité	32 121,00 €
Formation Spécifique animateur	1 505,00 €
Formation Spécifique Police Municipale	21 790,00 €
Prestations de Services Yoga / Fitness	4 030,00 €
Total général	237 309,00 €

CNFPT au-delà de la cotisation	26 940,00 €
Cotisation CNFPT 2025	316 913,00 €
Autres organismes	237 309,00 €
Total	581 162,00 €

Le plan triennal de formation s'inscrit pleinement dans le cap politique fixé par la collectivité : garantir des conditions de travail de qualité et doter les agentes et agents des compétences nécessaires pour porter efficacement les politiques publiques du mandat. Fidèle à cette ambition, il prolonge et renforce les objectifs précédemment engagés.

Une attention particulière est portée aux formations en prévention des risques professionnels, à l'accompagnement des parcours et à la consolidation des compétences managériales. Cette stratégie traduit une volonté claire : sécuriser les environnements de travail, soutenir l'évolution professionnelle des agents et préparer l'administration aux transformations rapides de l'environnement territorial.

Le plan de formation constitue également un levier essentiel pour accompagner les grands projets du mandat. Il soutient notamment l'ouverture des Amphis, l'augmentation des effectifs de la Police municipale, ainsi que la montée en puissance des services de la Petite enfance et de l'Éducation. Par cette approche anticipatrice et cohérente, la collectivité affirme son engagement à poursuivre la dynamique de qualité du service public rendu aux habitantes et habitants.



© Laurent Cérino

5. Les budgets annexes



© Laurent Cérimo

5.1. Le Planétarium

Le compte administratif 2024 fait apparaître un résultat cumulé de :

- 1 221 702,49 euros de dépenses ;
- 1 296 597 euros de recettes ;
- Un déficit de fonctionnement reportée de 1949,23 euros.

Ceci donne lieu à un résultat bénéficiaire de 72 945,28 euros, qui a été repris au budget 2025.



© Thierry Chassepoux

5.2. La Maison des fêtes et des familles

Le compte administratif 2024 fait apparaître un résultat cumulé de :

- 119 103,37 euros de dépenses ;
- 114 347,97 euros de recettes ;
- 21 491,43 euros de résultat de fonctionnement reporté.

Ceci donne lieu à un résultat bénéficiaire de 16 736,03 euros, qui a été repris au budget 2025.



© Laurent Cérimo

5.3. L'Atelier Léonard de Vinci – Médiathèque - Maison de quartier

Enfin, le budget annexe de la régie autonome de la Médiathèque Maison de Quartier a été créé au 1^{er} janvier 2022, pour accompagner l'activité de cette nouvelle structure.

Le compte administratif 2024 fait apparaître un résultat cumulé de :

- 1 621 736,66 euros de dépenses ;
- 1 784 567,95 euros de recettes ;
- 82 059,94 euros de résultat de fonctionnement reporté.

Le résultat bénéficiaire de 244 891,23 euros, a été affecté au budget 2025.

NOTES

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

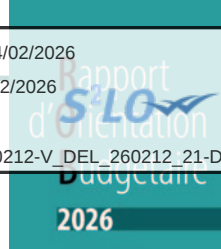
Publié le 24/02/2026

ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_21-DE



NOTES

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_21-DE



Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le 24/02/2026

ID : 069-216902569-20260212-V_DEL_260212_21-DE



MÉTROPOLE DE LYON

Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaux-en-Velin Cedex
Tél : 04 72 04 80 80
www.vaux-en-velin.net